BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIÈRE MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 2590

94 – VAL-DE-MARNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRÉTEIL

Ventes et cessions

482 450 251 RCS Créteil.
SOLUTION PARTNERS.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 100000.00 EUR.
Adresse : 13, Rue Séjourné, 94000 Créteil.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION SOLUTION PARTNERS Société par actions simplifiée Au capital de : 100 000,00 EUR Siège social 13 Rue Séjourné 94000 Créteil N° RCS 482 450 251 RCS Créteil, est société absorbante HORUS MICRO SYSTEM Société à responsabilité limitée Au capital de : 44 480,00 EUR Siège social 13 Rue Séjourné 94000 Créteil N° RCS 414 487 785 RCS Créteil, est société absorbée Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CRETEIL du 27/03/2023, La société HORUS MICRO SYSTEM, SARL au capital de 44 480 euros, dont le siège social est 13, Rue Séjourné 94000 CRETEIL immatriculée au RCS de CRETEIL sous le numéro 414 487 785, et la société SOLUTION PARTNERS, SAS au capital de 100 000 euros, dont le siège social est 13, Rue Séjourné 94000 CRETEIL, immatriculée au RCS de CRETEIL sous le numéro 482 450 251, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société HORUS MICRO SYSTEM par la société SOLUTION PARTNERS. La société HORUS MICRO SYSTEM ferait apport à la société SOLUTION PARTNERS de la totalité de son actif, soit 686 583 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 480 857 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 205 727 euros. La société SOLUTION PARTNERS détenant la totalité des 278 parts composant le capital social de la société HORUS MICRO SYSTEM, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital et aucun rapport d'échange n'a été déterminé. Il résulterait de l'annulation des parts de HORUS MICRO SYSTEM détenues par SOLUTION PARTNERS un mali de fusion de 431 298 euros. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er octobre 2022, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société HORUS MICRO SYSTEM depuis le 1er octobre 2022 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société SOLUTION PARTNERS. La fusion sera réalisée le lendemain de l'expiration du délai d'opposition des créanciers prévu à l'article R. 236-8 du Code de commerce. La société HORUS MICRO SYSTEM sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de CRETEIL au nom des deux sociétés le 6 avril 2023. Les créanciers

de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent..

